



Genève, le 9 février 2020  
Aux représentant-e-s des médias

### **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

## **Votations du 9 février 2020: modifications des limites de zones à Cointrin**

Le Conseil d'Etat prend acte de ce refus qui témoigne de la grande sensibilité de la population à la dimension environnementale de ce projet. Ce résultat ne met pas un frein à la construction de nouveaux quartiers mais invite les autorités à redoubler d'efforts en matière de qualité urbaine, en particulier sur la question de maîtrise des nuisances sonores et de qualité de l'air.

Le Conseil d'Etat reste déterminé à lutter contre la pénurie de logements en planifiant des quartiers durables. Il reprendra le dialogue avec les communes et les acteurs concernés pour réengager de manière concertée l'avenir de ce périmètre.

*Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, chargé du département du territoire, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66.*